

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/08/2019

Dossier complet le :
21/08/2019

N° d'enregistrement :
2019_3917

1. Intitulé du projet

Renforcement de l'alimentation en gaz naturel de la sucrerie TEREOS à Chevières (60) - dossier complété suite à l'examen cas par cas 2019 - 3306, en intégrant en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé sur les travaux prévus.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRTgaz Direction des Projets et de l'Ingénierie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DEPAILLER Louis, maître d'ouvrage GRTgaz

RCS / SIRET

4 4 0 1 1 7 6 2 0 0 1 4 4 9

Forme juridique

Société anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|---|
| 37. Canalisations de transport de gaz inflammables, nocifs ou toxiques, et de dioxyde de carbone en vue de son stockage géologique | Projet de canalisation de transport de gaz (diamètre nominal de 150) de 4100 m l soit - un diamètre extérieur avant revêtement inférieur à 800 millimètres et une longueur de tracé inférieure à 40 kilomètres mais - un produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur supérieur à 500 mètres carrés et une longueur de tracé supérieure à 2 kilomètres |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de poser une canalisation DN150 enterrée de transport de gaz (diamètre de 168,3 mm) permettant d'alimenter la sucrerie TEREOS de Chevières depuis le poste de Longueil-Sainte-Marie. Le tracé retenu (4100 m) est le suivant :

Passage en domaine public :

- Pose sous chaussée de la RD13 depuis le poste de Longueil-Sainte-Marie jusqu'à l'agglomération de Chevières (comprenant le passage sous les ouvrages d'art de la SANEF et de la SNCF).
- Passage sous le chemin du Fayel puis sous le chemin du carreau Saint Denis.
- Traversée de la RD155 sans ouverture de la chaussée (pose sous chaussée par forage).
- Passage sous le chemin du carreau Saint Denis.
- Traversée de la RD 155 G (pose sous chaussée par forage).

Passage en domaine privé :

- Pose sur parcelle ZE245 (Chevières) - propriétaire SANEF, et sur parcelle ZB67 (Chevières) - propriétaire Département de l'Oise
- Pose dans les parcelles ZA 68- ZA 110 jusqu'à un poste de détente à créer (10 m x 5 m) - propriétaire TEREOS

4.2 Objectifs du projet

Sur la commune de Chevières, la sucrerie TEREOS est actuellement alimentée par une canalisation de gaz haute pression DN100 (diamètre de 114,3 mm) reliée au réseau régional à partir du poste de Longueil-Sainte-Marie.

TEREOS souhaite que GRTgaz augmente ses capacités d'alimentation en gaz naturel afin de réduire ses émissions, notamment de CO₂.

L'actuelle canalisation en acier ne pouvant pas supporter cette demande de débit supplémentaire, GRTgaz envisage donc de réaliser une nouvelle alimentation via le poste de gaz existant de Longueil-Sainte-Marie.

Le choix du gaz naturel permet de réduire de près de 40% ses émissions de CO₂ par rapport au combustible charbon - jusqu'alors principalement utilisé - et de près de 15% par rapport au combustible propane/butane. A cela s'ajoute également une réduction des émissions liée à l'amélioration des performances de la chaudière.

Sur une campagne sucrière cela représente une réduction des émissions de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CO₂. Si le projet n'est pas soumis à analyse environnementale, il peut alors être soumis à une procédure d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter simplifiée permettant de gagner un an sur le planning de réalisation du projet et donc d'éviter autant d'émissions de CO₂.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée totale des travaux est estimée ici à environ 8 mois.

La pose de la canalisation sera réalisée par tronçon (chantier mobile, pose par tronçon de 50 à 100 m). Celle-ci sera effectuée en tranchée ouverte (tranchée creusée à la trancheuse ou à la mini pelle permettant de poser la canalisation à au moins 1 m de profondeur, de la souder au tronçon précédent, avant de reboucher et de remettre en état les terrains). En terrain privé, l'emprise de travail est normalement de 13 m (bande de travail permettant le passage des engins, la réalisation de la tranchée et le dépôt temporaire des déblais), sauf forage sous la RD155 et la 155G. Ici, l'essentiel du tracé se fait en domaine public (sous chaussée ou sous chemin), et l'emprise sera réduite (5 à 6 m, localement moins, notamment en zone agglomérée) afin de limiter la gêne (maintien de la circulation : ouverture sous une demi-voie, avec maintien de la circulation sur l'autre partie de la chaussée). Les matériaux extraits lors du terrassement qui se seront pas directement réutilisables ne seront pas stockés sur place mais évacués (évacuation par camions vers un centre de stockage de déchets inertes). Ils seront remplacés lorsque nécessaire lors du remblaiement par des matériaux nobles. Un nouveau revêtement de chaussée sera réalisé.

Les travaux dans le périmètre de protection éloigné du captage 01047X0226/F (captage F1 de Longueil-Sainte-Marie - voir carte en annexe) seront réalisés en suivant les mesures préconisées par l'hydrogéologue agréé dans son avis rendu (voir annexe 7).

Les forages réalisés sous la RD155 et la RD155G seront, quant à eux, effectués à l'aide d'une foreuse. La foreuse, installée sur une aire de travail d'une dizaine de mètres carrés aux abords de la voie à traverser (pas de coupure ni de gêne de circulation).

Le poste de détente (environ 10 m x 5 m), installé sur le terrain de TEREOS, sera le seul équipement aérien du projet (hormis quelques bornes et balises placées le long de la canalisation enterrée).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La canalisation en place permettra de faire transiter le gaz naturel haute pression depuis le poste de Longueil-Sainte-Marie jusqu'au poste de détente créé sur le site de TEREOS. Ce transit s'effectuera sans intervention humaine particulière au niveau du tracé. Notons tout de même l'existence d'une bande de servitude non aedificandi d'une largeur de 6 m (interdiction de construire) et non sylvandi (interdiction de planter des arbres de plus de 2,7 m de hauteur). Cette bande de servitude permet à GRTgaz de maîtriser l'occupation du sol à l'aplomb de la canalisation et permet aussi d'éventuelles interventions ultérieures.

Le poste de détente de TEREOS permettra quant à lui de mettre à disposition le gaz à la pression souhaitée du client.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter conformément au Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Longueur du projet : | 4100 m |
| Produit du diamètre extérieur par la longueur du projet : | 690 m ² |
| Emprise au sol du projet : | 1190 m ² (500 m ² pour le poste et 690 m ² pour la canalisation) |

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

- Longueil-Sainte-Marie (400 m de canalisation)
 - Chevières (3700 m de canalisation et poste de détente)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 70' 34" 697 Lat. 49° 34' 86" 592

Point d'arrivée :

Long. 02° 66' 71" 168 Lat. 49° 35' 94" 306

Communes traversées :

Longueil-Sainte-Marie et Chevières

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRI de la rivière Oise - bief de Compiègne-Pont-Sainte-Maxence approuvé le 29/11/1996 (modifié le 29/01/2014) PPRI de Longueil-Sainte-Marie approuvé le 14/12/2001 (modifié le 29/01/2014) PPRI de Chevières approuvé le 05/03/2007 (révision prescrite le 04/12/2015) MAIS secteur du projet non concerné par le zonage réglementaire |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZRE Albien |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Notons le passage sur 400 m de canalisation à l'intérieur du périmètre de protection éloigné du captage 01047X0226/F (captage F1 de Longueil-Sainte-Marie - voir carte en annexe) - partie du tracé située sur la commune de Longueil-Sainte-Marie, depuis le poste GRTgaz existant jusqu'aux abords de l'A1 et de la ligne LGV - |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | A noter la ZPS FR2212001 "Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps" à 3 km environ à l'Est. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Toutes les terres non réutilisables de la tranchée seront évacuées |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Toutes les terres déblayées non réutilisables seront remplacées par des matériaux d'apport (sables et graves) |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est réalisé sous voirie et chemin ainsi que dans l'emprise du site industriel TEREOS (secteur sans sensibilité notable sur le plan écologique) |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Risque non significatif de pollution du captage de Longueil Sainte Marie pendant les travaux de pose sachant qu'ils sont situés dans le périmètre de protection éloigné du captage |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'emprise au sol pour la canalisation, uniquement pour le poste, installé sur le site industriel de TEREOS (équipement industriel sur un site à vocation industrielle) |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Retraits et gonflements d'argiles, remontées de nappes phréatiques, coulées de boue, cavités Sur le tracé, l'aléa est faible à moyen concernant les retraits et gonflements d'argile ainsi que les coulées de boue. Le projet est concerné par le risque de remontée de nappe avec un aléa fort concernant les travaux le long du RD13, et également par un risque d'effondrement lié aux cavités souterraines présentes au nord de la zone habitée de la commune |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Trafic de 2 à 4 camions par jour, lié au déblaiement des matériaux de la tranchée et à la venue des nouveaux matériaux (trafic temporaire, uniquement lié à la phase travaux). |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Bruit des engins de chantier lors des travaux Bruit résiduel uniquement lié à la décompression du gaz au sein du poste de détente de TEREOS (environnement industriel - pas de zones d'habitat proche - bruit limité du fait que le poste sera équipé de silencieux - conforme aux exigences réglementaires) - aucun bruit ne sera généré par la canalisation |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Boues de forage, qui seront recyclées |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Jusqu'à 2500 m3 environ de gravats |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | A noter l'église de Chevières, classée au titre des monuments historiques : les travaux sont effectués en dehors du périmètre de protection de 500 m. A l'issue des travaux, le projet n'impactera pas de manière significative le paysage : la canalisation sera enterrée (on notera juste la présence de quelques bornes et balises de signalisation indiquant le passage de la canalisation). Le poste de détente de TEREOS sera quant à lui d'impact très limité et localisé (voir photo d'un poste de détente en annexe) |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Bande de servitude non aedificandi et non sylvandi de 6 m associée à la canalisation dans les parcelles privées |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

On peut citer ici :

- les mesures liées au choix du tracé, à savoir l'implantation sous voirie et chemin en domaine public, parallèlement aux canalisations existantes (éviter des impacts sur l'espace agricole, servitude projet en partie sur des servitudes existantes)
- celles liées au passage en forage sous les RD155 et RD155G (pas de coupure des axes routiers) et à la réduction de l'emprise du chantier mobile (emprise sur une mi-chaussée permettant la circulation sur l'autre moitié - limitation de la gêne lors des travaux)
- celles liées à la gestion des risques de pollution lors du chantier, notamment aux abords du captage de Longueil-Sainte-Marie avec des mesures préventives (contrôle des engins de chantier avant intervention sur site, pas de stockage de produits polluants sur le site des travaux, sinon sur rétention étanche, pas de remplissage de réservoir sur le site des travaux) et mesures d'intervention en cas de pollution accidentelle (kit anti-pollution présents sur chaque engin de terrassement, évacuation au besoin des couches de sol contaminées). Les préconisations de l'hydrogéologue agréé (annexe 7) quant aux travaux dans le périmètre de protection éloigné du captage de Longueil-Sainte-Marie seront intégrées et appliquées.
- les risques naturels seront pris en compte dans la préparation des travaux et le planning et les techniques de travaux seront adaptées. A ce titre un audit de recherche de cavités souterraines a été réalisé. Les travaux au niveau du RD13 sont prévus dans la structure de chaussée.
- les mesures liées à la remise en état des lieux (réfection des chaussées notamment)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est d'importance réduite (mise en place d'une canalisation de transport de gaz sur 4 km environ). Il s'inscrit dans un environnement non sensible (absence de zone naturelle protégée ou inventoriée, absence de zone humide) et le choix du tracé permet d'éviter tout impact notable sur l'espace agricole et naturel local (passage de la canalisation sous voiries et chemins, mise en place d'un poste de détente sur un site industriel). Les risques naturels et l'avis et les préconisations de l'hydrogéologue agréé sont également pris en compte. Le contribue globalement à l'amélioration de la qualité de l'air (en permettant le changement de combustible de l'usine TEREOS).

Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Carte de localisation des captages de Longueil-Sainte-Marie et de leurs périmètres de protection (partie 5)
- Exemple de poste de détente (partie 6.1)
- Avis d'un hydrogéologue agréé sur les travaux prévus (partie 5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Gennevilliers**

le, **21/08/2019**

Signature



